

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Sociétés ENTP, APPIA NORD AQUITAINE et SATTANINO -
Fusion absorption par le groupe EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Sud Ouest -
Avenants de transfert n°1 des marchés en cours- Au torisation de signer**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Aux termes d'une Assemblée générale en date du 27 décembre 2006 les associés des sociétés APPIA Nord Aquitaine et SATTANINO ont approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de leurs sociétés par la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Sud Ouest dont le siège social est à Sainte Hermine (85210) route de La Roche, RCS La Roche sur Yon n°399 307 370.

La fusion est devenue définitive à la date du 31 décembre 2006.

Ces sociétés conservent cependant leur identité commerciale sous les formes suivantes :

- APPIA NORD AQUITAINE établissement de EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Sud Ouest,
- SATTANINO établissement de EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Sud Ouest.

Par ailleurs, la société ENTP division APPIA NORD AQUITAINE, du fait de cette opération perd son identité et se fond au sein de APPIA NORD AQUITAINE établissement EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Sud Ouest,

La société APPIA NORD AQUITAINE, dont le siège social est sis 10 rue Toussaint Catros BP 102, 33166 Saint Médard en Jalles, était titulaire des marchés :

- *06078U Bruges Blanquefort Avenue des Quatre Ponts,*
- *06138U Bordeaux Avenue de la République,*

La société SATTANINO dont le siège social est sis La Seleyre – BP1 33360 Latresne était sous traitant de la société titulaire du marché :

- *07055U Artigues Avenue de Técheney.*

La société ENTP division APPIA NORD AQUITAINE, dont le siège social est 2bis, rue Toussaint Catros BP 15, 33166 Saint Médard en Jalles était co-traitante du marché (mandataire SANZ TP) :

- *06089U : Le Bouscat Avenue Victor Hugo.*

L'ensemble des droits et obligations de ces sociétés résultant de ces marchés est repris dans son intégralité par les nouvelles entités.

Il convient donc de passer un avenant de transfert des marchés en cause au bénéfice desdites entités établissements de EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Sud Ouest qui, au sein de cette dernière structure, présentent toujours toutes les garanties sur le plan technique et financier pour l'exécution satisfaisante des marchés, sur l'économie desquels l'opération n'a pas d'incidence.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets d'avenants sont à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter au Service des Marchés Publics – 13^{ème} étage

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner les avenants et autoriser M. le Président :

- à signer les avenant n°1 respectifs transférant les marchés considérés aux établissements de EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Sud Ouest susnommés,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 14 MAI 2007